

Procédure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2004/2013(BUD)
Budget 2004: état prévisionnel PE, nouveau statut des fonctionnaires	Procédure terminée
Sujet	
8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	PSE GILL Neena	02/12/2002
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés			
04/02/2004	Informations supplémentaires		Résumé
09/02/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/02/2004	Vote en commission		Résumé
18/02/2004	Dépôt du rapport budgétaire	A5-0072/2004	
26/02/2004	Décision du Parlement	T5-0108/2004	Résumé
26/02/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2004/2013(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/5/20702

Portail de documentation					
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A5-0072/2004	18/02/2004	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T5-0108/2004	26/02/2004	EP	Résumé

JO C 098 23.04.2004, p. 0018-0125 E

Budget 2004: état prévisionnel PE, nouveau statut des fonctionnaires

Dans une note adressée aux membres du Bureau du Parlement européen, le Secrétaire Général indique la marche à suivre pour la préparation de l'état prévisionnel du budget PE pour l'exercice 2005, sachant que celui-ci sera adopté dans le contexte des élections européennes de mai 2004. Cette note porte spécifiquement sur les principales options du budget prévisionnel PE 2005 et sur deux budgets rectificatifs 2004 (conséquence du nouveau statut du personnel). Des orientations générales sont ainsi proposées aux membres du Bureau selon le canevas suivant : - fixation d'un calendrier de préparation permettant d'adopter l'état prévisionnel à la session d'avril 2004; - prévision, à ce stade, d'un état prévisionnel correspondant à 20% de la rubrique "Administration" des perspectives financières hors financement des partis politiques européens; - conservation d'une certaine marge pour que le Parlement issu des élections de 2004 soit en mesure de faire valoir ses priorités; - mise en oeuvre du nouveau statut du personnel et examen, dans la perspective du projet de budget du mois de septembre 2004, des éventuels besoins d'organigramme dans un certain nombre de domaines; - prévision des ressources nécessaires à l'élargissement en année pleine; - poursuite des programmes immobiliers en cours d'application et affectation des éventuels crédits disponibles sous les 20% pour leur financement anticipé. En ce qui concerne spécifiquement la question du nouveau statut du personnel, le Secrétaire général attire l'attention du Bureau sur le choix du mécanisme à choisir pour financer le nouveau statut (en particulier, choix d'un budget rectificatif permettant que les crédits pour l'adaptation des salaires soient pourvus dans le cadre ou au-delà de la marge des 20% de la rubrique 5 des perspectives financières).?

Budget 2004: état prévisionnel PE, nouveau statut des fonctionnaires

La commission a adopté le rapport de Mme Neena GILL (PSE, UK) sur l'état prévisionnel du Parlement européen concernant un budget rectificatif pour l'exercice 2004 afin de tenir compte du statut révisé du personnel devant entrer en vigueur le 1^{er} mai 2004. Il propose de procéder à l'adaptation technique du tableau des effectifs 2004 aux nouveaux grades prévus pour la période transitoire ainsi qu'à la création d'un nouveau poste budgétaire, assorti d'une mention pour mémoire (p.m.), au titre des agents contractuels. Le rapport invite également le secrétaire général du Parlement à fournir, pour le 15 avril 2004, des informations complémentaires concernant les points suivants: a) correspondance entre anciens grades et nouveaux grades; b) règles relatives à l'intégration d'agents temporaires des groupes politiques dans son secrétariat général; c) clarification des critères relatifs au nouveau niveau des chefs d'unité.

Budget 2004: état prévisionnel PE, nouveau statut des fonctionnaires

En adoptant le rapport de Mme Neena GILL (PSE, UK), le Parlement européen se rallie pleinement à la position de sa commission des budgets et approuve l'état prévisionnel PE dans l'attente d'un budget rectificatif de l'Union européenne pour l'exercice 2004 qui tienne compte du statut révisé du personnel. Ce faisant, ce dernier précise que pour pouvoir se conformer à ce statut révisé, le tableau des effectifs 2004 devrait être adapté sur le plan technique afin de tenir compte des nouveaux grades prévus pour la période transitoire et intégrer un nouveau poste budgétaire, doté d'un "p.m." pour les agents contractuels. Le Parlement invite son Secrétaire général à fournir pour le 15.04.2004 des informations complémentaires concernant : - la correspondance entre anciens et nouveaux grades; - les règles relatives à l'intégration d'agents temporaires des groupes politiques dans son Secrétariat général; - la clarification des critères relatifs au nouveau niveau des chefs d'unités. En conclusion un "p.m." est inscrit au poste 1115 (agents contractuels) du budget du PE (chapitre 11 "personnel en activité").?